



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Radio France

Question écrite n° 32922

Texte de la question

M. Alain Suguenot attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le projet de réorganisation de la station de radio FIP prévu par la direction de Radio-France à compter du 3 novembre 2008. Ce projet prévoit la réduction de 2 tiers d'antenne locale à Bordeaux, Nantes et Strasbourg. Actuellement ces stations diffusent des informations de proximité de 7 h à 19 h 30. À compter du 3 novembre 2008, le temps d'antenne locale serait restreint à 4 heures : de 16 h à 20 h, plus 4 interventions à 9 h 30 - 10 h 30 - 11 h 30 et 12 h 30. Les personnels concourant à la réalisation de FIP craignent que ce plan dénature la personnalité de cette radio connue et appréciée pour ses informations locales et sa programmation musicale qui enchante depuis tant d'années les oreilles des mélomanes. Une radio généraliste de plus au sein du groupe Radio-France, qui en compte déjà cinq - "France Inter", "France Info", "France Musique", "France Culture" et "Le Mouv"- aurait, par ailleurs, pour conséquence de menacer, à terme, l'existence des stations locales et les emplois afférents. C'est pourquoi il lui demande ce qu'elle peut entreprendre afin de permettre de ne pas dénaturer l'esprit de cette radio si particulière et de ne pas menacer les personnels qui concourent à faire de FIP ce qu'elle est.

Texte de la réponse

Le contrat d'objectifs et de moyens pour la période 2006-2009 signé le 21 décembre 2006 entre l'État et Radio France, précise que FIP est avant tout une chaîne musicale. La musique occupe plus de 90 % de son temps d'antenne. Depuis le 3 novembre 2008, elle a mis en place une nouvelle grille de programmes. En effet, la diffusion de celle-ci sur de nouvelles fréquences en FM, sur Internet et sur le réseau numérique terrestre offre à la chaîne de nouvelles perspectives de développement dans un contexte de forte évolution du secteur. Afin de tenir compte de cette nouvelle réalité, deux nouvelles tranches de programmes ont été créées : de 16 heures à 20 heures, une spécialement dédiée à l'information culturelle locale ; de 11 heures à 13 heures, une autre consacrée à la vie culturelle et associative. Le nombre d'animations dédiées à l'information culturelle de proximité ne subit aucune baisse sur les trois villes de Bordeaux, Nantes et Strasbourg. Par ailleurs, la diffusion quotidienne sur le réseau national, par les trois équipes FIP en régions, de quatre informations culturelles locales et régionales a été mise en place. Tous les emplois sont maintenus dans les équipes de Bordeaux, Nantes et Strasbourg. Enfin, la ministre rappelle que la vocation de chaîne locale revient à France Bleu.

Données clés

Auteur : [M. Alain Suguenot](#)

Circonscription : Côte-d'Or (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32922

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 2008, page 8921

Réponse publiée le : 17 mars 2009, page 2544